



Rapport de la Fondation Abbé Pierre : l'idéologie au détriment de l'analyse

La Fondation Abbé Pierre vient de rendre public son rapport annuel sur le mal-logement. Ce document, attendu par les pouvoirs publics et par tous les acteurs du logement pour ajuster leur action, devrait fournir une photographie intègre sur le mal-logement en France. Les propositions formulées devraient être dictées par le souci d'améliorer les politiques publiques, plutôt que par celui de stigmatiser et de trouver des boucs émissaires.

Non, les acteurs privés du logement, agents immobiliers et administrateurs de biens, ou encore propriétaires, ne sont pas responsables des difficultés des ménages. Ils ont même contribué au traitement du mal : les loyers d'habitation et les prix de cession ont baissé partout en France, dans la plupart des villes moyennes et des grandes agglomérations. Dans ce contexte, réclamer l'extension de l'encadrement des loyers et de la protection des locataires, ou un renforcement de l'attitude prudentielle des prêteurs, est aberrant et fait courir le risque d'une compression du parc locatif et d'un resserrement de l'offre des biens à vendre.

S'agissant de l'estimation des personnes souffrant du mal-logement, la Fondation Abbé Pierre cède à la tentation de tordre les chiffres et de les manipuler, dénombant à 15 millions les Français malades du logement, soit près d'un quart de la population. Cela relève de l'imposture statistique. On notera d'abord qu'elle interprète des données tirées de l'Enquête Nationale Logement (ENL) de l'INSEE, rendant compte de la situation du pays en 2013, avec des commentaires faits en 2016. Entretemps, le marché s'est tempéré en matière de prix des locations et des ventes. L'offre locative neuve a été abondée sur cette période de l'ordre de 250 000 logements grâce à l'efficacité du dispositif Pinel, ce qui est passé sous silence. Est également ignoré le nombre d'investissements dans le logement existant, de l'ordre de 120 000 supplémentaires par an.

Un seul satisfecit : la Fondation réclame, reprenant l'idée de la FNAIM, une reconnaissance fiscale du bailleur selon l'effort consenti sur le loyer. Ce concept gagnant-gagnant doit inspirer d'urgence les candidats à l'élection présidentielle.

A propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières (CNTGI).

Contact Presse

Galivel& Associés – Carol Galivel / Julie Roland – 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock - 92110 Clichy - galivel@galivel.com - www.galivel.com